

<p style="text-align: center;">SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2019</p>
--

L'an deux mil dix neuf
Le vingt-sept septembre à 20H45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Messieurs Didier SAUSSAY, François LIGNEY Stéphane BENYAMINE, Florent SOULARUE, Roland FONTAINE, Didier PIETTE, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Laurent ESCRIVA Mesdames : Claudine RICOU, Nadine PERRIN, Edite DA SILVA,

Absentes excusées : Valérie PRAT procuration à Roland FONTAINE
Régine CENAC-MORTHE procuration à Claudine RICOU

Monsieur Filipe MARTINS est désigné comme secrétaire.

Puis lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Enfin, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

CCAS

Monsieur le Maire présente une demande d'aide sociale provenant du centre d'action sociale de Montfort l'Amaury.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de demander des éléments supplémentaires avant d'accorder la demande d'aide.

PRESENTATION PROJET PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les modifications d'un permis de construire.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un permis de construire

RAPPORT D'ACTIVITE 2018 CŒUR D'YVELINES ET RAPPORT « DECHETS MENAGERS »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité de la communauté de commune « déchets ménagers » 2018 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines.

DELIBERATION DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LA LEGALITE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de la légalité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide d'accepter la mise en œuvre de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de la légalité.

CONTRAT TELEASSISTANCE

Le contrat de téléassistance avec la société VITARIS arrive à échéance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'adhérer au dispositif de téléassistance pour la période 2019-2023

SIE-ELY (Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et des Yvelines)

Monsieur Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour l'approbation des modifications des statuts ainsi que les modifications du règlement technique du SIE-ELY.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver les modifications de statuts ainsi que les modifications du règlement technique du SIE-ELY

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de dépôt de déchets verts sur un terrain.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré décide de ne pas donner suite à la demande.

Monsieur Le Maire présente au conseil une proposition de cours de sports après l'école par Corinne Aubert

Le conseil donne un avis favorable à cette demande.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du début des travaux de réfection du toit de l'école à partir de mi octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.